

Province de Québec  
Centre de services scolaire des Affluents  
Conseil d'administration

Le 16 février 2022

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Affluents, tenue via la plateforme TEAMS, le mardi 15 février 2022 à 19 h 00.

**SONT PRÉSENTS :**

Le président Benoît Lussier, le vice-président Raphaël Bordeleau et les membres : Laura Chabot, Chantal Denis, Patrick Fortin, Rachel Gaudet, Isabelle Gauthier, Jonathan Gauthier, Sophie Gélinas, Félix Henri, Alain Raïche, Alain Rivet, Chantal Rousseau, Diane Serret, Émilie Thériault.

Le directeur général Jean-François Collard et les directeurs généraux adjoints Patrick Capolupo, Jean-François Joly et Thierry Lauzon participent également à la séance ainsi que le représentant du personnel d'encadrement, Jean-François Trottier. M<sup>e</sup> Marie-Josée Lorion, secrétaire générale est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Le coordonnateur aux communications Éric Ladouceur ainsi que les coordonnatrices aux affaires juridiques du secrétariat général, M<sup>e</sup> Laurence Gascon et M<sup>e</sup> Julie Paré.

**1.0 Ouverture de la séance**

Le président Benoit Lussier déclare le début de la séance.

Il est 19 h 01.

Conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur, la présente séance du conseil d'administration est tenue via la plateforme TEAMS.

**2.0 Prise des présences et constatation du quorum**

La secrétaire générale procède à la prise des présences et constate le quorum.

Le nouveau directeur général Jean-François Collard s'adresse aux membres du conseil d'administration.

**3.0 Adoption projet ordre du jour**

**Résolution N° CA21-028**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Rachel Gaudet :

**D'ADOPTER** le projet d'ordre du jour soumis, en reportant l'étude du point 5.1 « Contrat travaux construction – Achat et installation modulaires – École des Rives – Adjudication » et du point 5.2 « Contrat travaux construction – Location et installation modulaires – École l'Horizon – Adjudication » ainsi qu'en ajoutant le point 7.1.4 « Comité de gouvernance et d'éthique ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Prise des présences et constatation du quorum

		3. Adoption projet ordre du jour
		4. Approbation procès-verbaux séance ordinaire du 16 novembre 2021, séance d'ajournement du 29 novembre 2021, séance extraordinaire du 19 janvier 2022 et séance extraordinaire du 12 février 2022
		<b>5. Ressources matérielles</b>
		5.1 Contrat travaux construction – Achat et installation modulaires – École des Rives – Adjudication - REPORTÉ
		5.2 Contrat travaux construction – Location et installation modulaires – École l'Horizon – Adjudication - REPORTÉ
		<b>6. Direction générale</b>
		6.1 Reddition de comptes – Information
		6.2 Nouvelle école primaire – Mascouche, secteur Jardins du Coteau – Nom – Désignation
		<b>7. Présidence</b>
		7.1 Rapport des comités
		7.1.1 Comité de vérification
		7.1.2 Comité consultatif de transport
		7.1.3 Comité de répartition des élèves
		7.1.4 Comité de gouvernance et d'éthique
		<b>8. Levée</b>
<b>4.0</b>	<b>Procès-verbaux</b>	
<b>4.1</b>	<b>Approbation procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2021, de la séance d'ajournement du 29 novembre 2021, de la séance extraordinaire du 19 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 12 février 2022</b>	<p><b>Résolution N° CA21-029</b></p> <p><b>ATTENDU</b> l'article 170 de la Loi sur l'Instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 prévoyant que le conseil d'administration approuve les procès-verbaux de ses délibérations;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par l'administratrice Rachel Gaudet :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021, le procès-verbal de la séance d'ajournement du 29 novembre 2021, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2022 et de la séance extraordinaire du 12 février 2022, en ajoutant le nom de l'administratrice Sophie Gélinas parmi les membres présents à la séance d'ajournement du 29 novembre.</p> <p><b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b></p>
<b>5.0</b>	<b>Ressources matérielles</b>	Le directeur général adjoint Jean-François Joly explique que l'étude du point 5.1 est reportée en raison de la date d'ouverture des soumissions qui a été repoussée. L'étude du point 5.2 est également reportée en raison du dépassement budgétaire constaté à l'ouverture des soumissions, qui requiert l'analyse du plan financier de ce projet. Le président Benoit Lussier précise que la présente séance sera ajournée pour procéder à l'adjudication de ces deux contrats.
<b>5.1</b>	<b>Contrat travaux construction Achat et installation modulaires –</b>	Ce sujet est reporté.

**École des Rives –  
Adjudication**

**5.2 Contrat travaux  
construction  
Achat et  
installation  
modulaires –  
École l’Horizon –  
Adjudication**

Ce sujet est reporté.

**6.0 Direction générale**

**6.1 Reddition de  
compte –  
Information**

Le directeur général Jean-François Collard présente la reddition de comptes des pouvoirs exercés par la directrice générale Isabelle Gélinas conformément au Règlement de délégation de pouvoirs. Après consultation, il y a eu adoption des critères d’admission et d’inscription des élèves dans les écoles pour l’année scolaire 2022-2023, du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024 2025 ainsi que du plan de répartition de la clientèle pour l’année scolaire 2022-2023. Le calendrier scolaire 2022-2023 a été amendé pour que le congé du samedi 1<sup>er</sup> juillet soit fixé au vendredi 30 juin. Une entente avec la Ville de Repentigny pour convenir du partage des coûts d’utilisation du réseau de fibres optiques a été conclue. Des modifications ont été apportées à des modalités concernant le transport scolaire en ce qui concerne le transport des élèves du préscolaire et celui des élèves fréquentant le service de garde. Un emprunt à long terme de 4 774 337 \$ pour financer le déficit lié aux travaux de construction de trois écoles, a été autorisé. Le comité de vérification a été informé des conditions de cet emprunt. À l’issue d’appels d’offres publics mis en œuvre, les contrats suivants ont été adjugés : un contrat de travaux de construction pour procéder à la réfection d’une partie de la toiture de l’école Émile-Nelligan au plus bas soumissionnaire conforme, Bellemare Couvertures inc., au coût de 595 995 \$, un contrat d’approvisionnement de 400 bornes sans fil au plus bas soumissionnaire conforme, ITI inc. au coût de 275 876 \$ ainsi qu’un contrat de services d’audit externe pour une durée de cinq ans au plus bas soumissionnaire conforme, Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois Boucherville/Laval inc. au coût de 265 000 \$. Ce dernier contrat a fait l’objet d’une déclaration au Conseil du Trésor en raison de sa durée, supérieure à trois ans.

**6.2 Nouvelle école  
primaire –  
Mascouche,  
secteur Jardin du  
coteau – Nom –  
Désignation**

En vue de nommer la nouvelle école primaire à Mascouche, un sondage a été réalisé pour recueillir des suggestions, puis, six noms ont été retenus pour les soumettre à la consultation auprès des parents des écoles de ce territoire, soit des écoles Le Rucher, de la Source et La Mennais. Les membres du conseil d’administration ont aussi été consultés, par voie de sondage, sur les deux noms qui avaient recueilli le plus grand nombre de votes, soit : « école Le Manoir » et « école des Sommets ». Le nom « école des Sommets » a recueilli le plus grand nombre de votes parmi les membres du conseil d’administration.

**Résolution N° CA21-030**

**ATTENDU** le projet de construction d’une école primaire à Mascouche, secteur Jardins du Coteau, en cours de réalisation;

**ATTENDU** le règlement de délégation de pouvoirs adopté par le conseil d’administration le 20 novembre 2020, en vertu de la 27<sup>e</sup> résolution, selon lequel la direction générale établit les écoles et leur délivre un acte d’établissement;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3, à l'acte d'établissement d'une école à lui être délivré, figure son nom.

**ATTENDU** que selon l'encadrement régissant l'attribution d'un nom à une école tel que prévu à la « Pratique régissant l'identification, la modification, ou l'utilisation du nom d'un établissement » adoptée par le conseil des commissaires le 27 avril 1999, en vertu de la 171<sup>e</sup> résolution, le nom d'une école constitue un facteur d'appartenance et de mobilisation des personnes qui y œuvrent et collaborent à sa mission et le processus d'identification repose sur une cueillette de suggestions de noms;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès des parents d'élèves des écoles Le Rucher, de la Source et La Mennais et de la Société d'histoire de Mascouche;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Chantal Rousseau :

**DE NOMMER** la nouvelle école primaire à Mascouche, secteur Jardins du Coteau, comme suit : école des Sommets.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**7.0 Présidence**

**7.1 Rapport des comités**

**7.1.1 Comité de vérification**

La rencontre du comité a eu lieu le 8 février. Le président du comité et vice-président du conseil d'administration, Raphaël Bordeleau, fait rapport des sujets qui y ont été discutés. L'état de la situation financière au 31 décembre a été présenté. Un surplus au 30 juin est anticipé, estimé à 13M\$. Il s'explique principalement par les allocations versées en matière d'équité salariale et en lien avec les ententes de principe des conventions collectives conclues, qui avaient fait l'objet de provisions au budget de l'exercice financier 2021-2022, comme l'exigeait le ministère de l'Éducation. Le processus budgétaire de la prochaine année financière a été lancé pour consultation. Les membres du comité ont été informés de l'emprunt à long terme à la charge du Centre de services, requis pour financer le déficit de construction de trois écoles. Ils ont également été informés de la conclusion du contrat d'audit externe. Le ministère a annoncé qu'il exigerait un audit au 31 mars. L'administrateur Félix Henri ajoute que malgré les provisions pour équité salariale et conditions de travail que nous avons dû prévoir, le CSSDA avait été financé pour certaines dépenses liées à la COVID. Certaines sommes disponibles ont été utilisées pour des projets pour les écoles plutôt que pour des dépenses structurantes.

**7.1.2 Comité consultatif de transport**

La rencontre de ce comité a eu lieu le 30 novembre 2021. Le président Félix Henri présente les sujets qui y ont été discutés. Deux études de faisabilité sur le transport collectif ont été déposées. Un bilan des négociations en cours, liées à l'échéance des contrats en juin prochain, a été soumis. Un suivi des bris de services a été présenté. Les membres ont discuté de la suspension de l'attribution des places disponibles, pour faciliter la gestion des bris de service. Ils ont aussi discuté de l'organisation du transport pour les élèves du préscolaire et de l'adoption de certaines nouvelles modalités.

**7.1.3 Comité de répartition des élèves**

La rencontre du comité a eu lieu le 8 février. La présidente Chantal Denis présente les sujets qui y ont été discutés. Les membres ont pris connaissance des avis émis dans le cadre de la consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025 ainsi que sur le plan de répartition des

#### 7.1.4 Comité de gouvernance et d'éthique

élèves pour l'année 2022-2023. Il est prévu d'accueillir 34 classes de préscolaire l'an prochain. Parmi les avis exprimés, les enjeux des classes-cycles et les espaces communs au secondaire ont été soulevés. Des scénarios sur le bassin de la nouvelle école secondaire à Terrebonne ont été étudiés. La consultation sur le calendrier scolaire 2023-2024 a débuté.

Le président du comité, monsieur Alain Raïche, explique que le gouvernement vient d'adopter le règlement sur la désignation des membres du conseil d'administration et qu'il a également adopté le règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration. Ces règlements seront étudiés par les membres du comité de gouvernance et d'éthique.

Le règlement sur la désignation des membres du conseil d'administration sera appliqué dès cette année car le mandat de certains membres du conseil d'administration vient à échéance en juin 2022. Au moment de l'entrée en fonction du conseil d'administration, en octobre 2020 les membres s'étaient vu confier des mandats de deux ou trois ans. Les membres dont le mandat est de deux ans sont les membres parents Raphaël Bordeleau et Jonathan Gauthier, les membres du personnel Isabelle Gauthier et Alain Rivet et les membres de la communauté Félix Henri et Émilie Thériault. Le ministère de l'Éducation organise un webinaire de 45 minutes pour expliquer le processus de désignation. Les membres du conseil d'administration recevront au lendemain de la présente séance matin l'invitation pour y participer lors de sa diffusion le 23 février de 19 h à 19 h 45 ou le 24 février de 10 h à 10 h 45. Par la suite, le webinaire sera disponible à compter du 28 février en rediffusion. Puis, le comité de gouvernance et d'éthique se réunira pour étudier les étapes du processus ainsi que l'échéancier et les outils qui seront déployés. Le processus de désignation des membres du personnel et des membres parents devra débuter au plus tard le 15 avril et se terminer au plus tard le 1<sup>er</sup> juin et le processus de désignation des membres de la communauté devra débuter au plus tard le 15 avril pour se terminer au plus tard le 15 juin. Les membres de la communauté sont nommés par les membres du personnel et les membres parents.

De plus, nous avons été informés le 14 février que le règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires entrera en vigueur le 10 mars prochain. Les membres pourront assister à un webinaire de 45 minutes où le ministère de l'Éducation explique ce règlement le 15 mars ou le 17 mars à 19 heures. Ce webinaire sera également disponible en rediffusion. L'invitation sera acheminée aux membres du conseil d'administration au lendemain de la présente séance. Le comité de gouvernance et d'éthique se penchera aussi sur ce règlement.

En réponse aux questions soulevées par les administrateurs Laura Chabot, Jonathan Gauthier, Émilie Thériault et Isabelle Gauthier la secrétaire générale explique qu'il n'y a pas de nombre limite de mandats, que les nouveaux membres représentants des parents et des membres du personnel participeront à la nomination des membres de la communauté et que les nouveaux membres entreront en fonction le 1<sup>er</sup> juillet. Le président du comité de gouvernance et d'éthique ajoute qu'une étude plus approfondie sera menée avec le comité de gouvernance et d'éthique pour répondre à d'autres questions.

**Ajournement****Résolution CA21-031**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Chantal Denis :

**D'AJOURNER** la présente séance pour traiter les points 5.1 « Contrat travaux construction – Achat et installation modulaires – École des Rives – Adjudication », 5.2 « Contrat travaux construction – Achat et installation modulaires – École l'Horizon – Adjudication » et le point 8 « Levée ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Il est 19 h 58.

---

Marie-Josée Lorion  
Secrétaire générale

---

Benoit Lussier  
Président